Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : 29/12/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20111216-59052-DE-1-1 0

# CONSEIL GENERAL

#### Séance du vendredi 16 décembre 2011

# CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA COMMUNE D'ACHÈRES

### LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage du département pour la mise en œuvre de la politique en matière d'action sociale et médico sociale;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) Approuve, dans le cadre de la démarche de diagnostic social partagé, les termes du contrat d'objectifs et de moyens pour la commune d'Achères (2011-2013).
- 2°) Dit que les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734, et article 6568 pour la prévention générale, seront prélevés sur les budgets 2011, 2012 et 2013, pour les montants suivants :

Communes	2011	2012	2013
Achères	59 900 €	113 500 €	110 500€
	dont 7000 € pour la prévention générale	dont 7000 € pour la prévention générale	dont 7000 € pour la prévention générale

Et décide d'octroyer une aide financière conformément aux règles nouvellement définies, soit :

- 80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans les contrats lors de la signature du contrat ;
- 20 % alloué après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil général.
- 3°) Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer ledit contrat annexé à la présente délibération.